

Avocats sans frontières Canada

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009

TABLE DES MATIÈRES

PRÉ	SENTA	TION DU F	RAPPORT	1				
1.	Prés	Présentation d'Avocats sans frontières						
	1.1	Mission						
	1.2	Charte						
	1.3	Historique						
	1.4	·						
	1.5	Organ	6					
		1.5.1	nisationConseil d'administration					
		1.5.2	Comité exécutif	7				
		1.5.3	Équipe de la permanence	8				
		1.5.4	Bénévoles	8				
		1.5.5	Membres	8				
		1.5.6	Les nouveaux bureaux d'ASF	9				
	1.6	Le mouvement ASF ailleurs dans le monde						
	1.7	Les gr	oupes universitaires	10				
		1.7.1	Faculté de droit de l'Université Laval	10				
		1.7.2	Faculté de droit de l'Université d'Ottawa civil / Common	10				
		1.7.3	Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke	10				
		1.7.4	Faculté de droit de l'Université McGill	11				
		1.7.5	Faculté de droit de l'Université de Montréal	11				
	1.8	.8 Planification stratégique						
2.	Pro	PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE						
			NTERVENTIONS RELATIVES AUX DROITS HUMAINS	13				
	2.1	Colom	Colombie					
		2.1.1	Objectifs du projet	13				
		2.1.2	Partenaires	13				
		2.1.3	Réalisations en 2008-09	14				
		2.1.4	Résultats	16				
		2.1.5	Perspectives 2009-10	17				
	2.2	Haïti .		17				
		2.2.1	Objectifs du projet					
		2.2.2	Partenaires					
		2.2.3	Réalisations en 2008-09					
		2.2.4	Résultats					
		2.2.5	Perspectives 2009-10					
	2.3	Nigeria						
		2.3.1	Objectifs du projet					
		2.3.2	Partenaires					
		2.3.3	Réalisations en 2008-09					
		∠.პ.5	Perspectives 2009-10	21				

	2.4	Affaire Omar Khadr		21	
		2.4.1	Objectifs	21	
		2.4.2	Réalisations en 2008-09	22	
		2.4.3	Résultats	22	
		2.4.4	Perspectives 2009-10	22	
	2.5	Autres interventions		23	
		2.5.1	Pérou	23	
		2.5.2	Pakistan	23	
		2.5.3	Responsabilité sociale des entreprises	23	
		2.5.4	Chine	23	
		2.5.5	Droit pénal international - Darfour	23	
		2.5.6	Zimbabwe	24	
	2.6	Formation			
3.	COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION				
	3.1	Site In	ternet	25	
	3.2	ASF en action!			
	3.3	Communications et relations de presse			
	3.4	Conférences et ateliers			
4.	RAPPORT FINANCIER				
	4.1	Activités de financement			
	4.2	Financement des principaux projets			
	4.3	Répartition des sources de financement			
	4.4	Charges			
Annexe 1		Nos bé	énévoles	30	

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Chers membres, donateurs, partenaires et amis d'Avocats sans frontières Canada,

Depuis la dernière assemblée des membres tenue en juin 2008, Avocats sans frontières Canada (ASF) a tellement progressé qu'on peut pratiquement parler d'une nouvelle ONG.

Sur le plan du financement, ASF s'est extirpé de la situation précaire dans laquelle l'association était perpétuellement plongée depuis sa fondation et qui limitait sa capacité d'agir. ASF peut maintenant envisager avec une modeste marge de manœuvre le développement de ses activités et de son organisation comme l'avait voulu le conseil d'administration en adoptant le *Plan stratégique 2005-08*.

Ce plan stratégique, complété par des plans d'action développés en 2006, 2007 et 2008, énonçait trois grands objectifs stratégiques :

- Développer avec les organisations juridiques civiles et institutionnelles des pays en voie de développement des actions de promotion et de défense des droits humains.
 - C'est sous cet objectif stratégique que se placent nos projets de coopération internationale, lesquels visent à favoriser l'accès à la justice et à la représentation des groupes vulnérables notamment en développant la capacité des avocats à défendre les droits de la personne dans leur pays respectif.
- 2 Participer, au Canada, à la promotion des droits humains dans les pays en voie de développement.
- 3 Renforcer la capacité institutionnelle d'ASF d'accomplir sa mission fondamentale.

Capacité institutionnelle

Permettez-moi de commencer avec ce dernier volet puisque l'exercice 2008-09 est à marquer d'une pierre à ce sujet. Bien que la situation financière d'ASF ne soit pas encore sécurisée, loin s'en faut, les recettes des derniers événements de financement et les nouvelles contributions obtenues lui ont permis de faire un pas de géant en ouvrant ses bureaux à Québec et en embauchant ses deuxième et troisième employés à temps plein au début de 2009 (une quatrième personne entre en fonction le 8 septembre 2009).

Sa permanence étant maintenant pleinement opérationnelle, ASF est en mesure comme jamais auparavant de mener à bien ses actuels projets de coopération internationale et de mieux répondre aux nombreuses demandes et aux besoins en développant de nouvelles initiatives. Cette capacité accrue permettra également de consacrer les ressources qui faisaient cruellement défaut à la vie associative, aux relations avec les membres et les bénévoles de même qu'à l'organisation en général.

Programmes de coopération internationale en faveur de l'accès à la justice

Les interventions de coopération internationale d'ASF sont passées à une autre étape, notamment avec le démarrage du projet « Accès à la justice des communautés

autochtones » en Colombie. Ce projet est pour la première fois géré à temps plein par un chargé de programme. Non seulement ce projet fait-il appel à des avocats canadiens agissant à titre coopérants volontaires à court terme, principal mode d'intervention d'ASF depuis ses débuts, mais il soutient également des interventions tout au long de l'année par des investissements programmatiques directs auprès de nos partenaires sur le terrain.

Parallèlement, notre participation au programme de coopération volontaire en Haïti nous a permis de nous affirmer auprès de partenaires importants en matière de coopération internationale. Comme c'est le cas en Colombie, l'action d'ASF en Haïti a contribué de manière tangible au renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale pour les groupes vulnérables, ce qui est le cœur de notre mission.

Grâce à l'appui de ses membres, de ses bénévoles, de ses donateurs et de ses partenaires, ASF a pu entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2009 réaliser 17 nouvelles missions de coopération internationale : 10 pour notre projet Haïti (dont une en Haïti qui chevauchait 2007 et 2008 ainsi qu'une mission de nos partenaires haïtiens au Canada), où nous avons continué notre travail de formation et d'appui aux organisations de défense des droits humains, 5 en Colombie, où nous agissons en faveur de l'accès à la justice et à la représentation légale pour certaines communautés autochtones et d'autres victimes du conflit armé, une au Nigeria où nous avons organisé des activités de formation relatives aux situations de détention abusive, et une au Pérou où nous avons agi en tant qu'observateurs internationaux au procès d'Alberto Fujimori.

Promotion des droits humains au Canada

Les actions menées en faveur du rapatriement d'Omar Khadr ont de leur côté augmenté le rayonnement de l'association et de son message de respect des droits humains et de la règle de droit tout en affirmant plus que jamais le statut d'ASF à titre d'interlocuteur crédible en matière de droits humains. Bien que le jeune Khadr soit toujours détenu à Guantánamo, il n'est pas présomptueux de croire que les interventions d'ASF ont contribué à accentuer la pression en faveur de son rapatriement et à influencer la communauté juridique et l'opinion publique en ce sens.

Nous avons également réagi relativement aux juges et avocats abusivement démis ou détenus au Pakistan, aux avocats défenseurs des droits humains emprisonnés en Chine, à la situation des droits humains au Zimbabwe, aux développements récents en matière de justice pénale internationale, au thème de la responsabilité sociale des entreprises de même qu'au traité de libre-échange avec la Colombie.

Nous avons multiplié nos interventions publiques et avons participé à une trentaine conférences, ateliers et activités publiques, tout en faisant parvenir à nos membres deux bulletins d'information. En bout de ligne, ASF a réussi à attirer l'attention sur les situations de droits humains qui le préoccupent comme en témoignent plus de 70 articles, entrevues et autres couvertures médiatiques publiés ou diffusés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2009.

La période couverte par ce rapport

Un mot, enfin, sur la période couverte par ce rapport qui n'est pas véritablement un rapport annuel : il couvre plutôt une période de 18 mois en raison du changement d'année financière souhaité par le conseil d'administration.

L'année financière d'ASF était autrefois calquée sur l'année civile, mais l'assemblée annuelle avait lieu tard au printemps, ce qui résultait en une inadéquation entre la période couverte par les états financiers (janvier à décembre) et celle du rapport d'activités (juillet à juin). De plus, la préparation des états financiers vérifiés au printemps coïncidait avec une époque très occupée pour tous les cabinets comptables, ce qui rendait difficile l'obtention de tarifs préférentiels pour la vérification.

Afin de pouvoir négocier une entente plus avantageuse avec nos vérificateurs, la nouvelle année financière d'ASF s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin. Cette décision entraîne incidemment une plus grande concordance entre la période couverte par les états financiers et celle du rapport d'activités.

Afin d'assurer la transition selon les normes comptables et légales applicables, nous avons dû faire préparer des états financiers en fonction de l'ancienne année financière (1^{er} janvier au 31 décembre 2008) ainsi que pour une année financière tronquée (1^{er} janvier au 30 juin 2009). Le prochain exercice couvrira une période normale de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le présent rapport contient donc l'information sur les activités d'ASF du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009. Nous faisons ainsi brièvement état de certaines des activités qui ont déjà été rapportées lors de la dernière assemblée annuelle du 3 juin 2009. Dans la même veine, nous nous permettons de discuter des développements plus récents, ceux ayant eu lieu entre la fin de l'année financière 2009 tronquée (30 juin 2009) et la date de tombée de ce rapport préparé en vue de l'assemblée des membres du 4 septembre 2009.

J'espère que ce rapport vous permettra de vous informer sur les activités d'ASF et vous rendra fier de votre association – ou vous incitera à renouveler, adhérer ou contribuer. Je ne saurais à cet égard terminer sans remercier de nouveau nos membres, bénévoles, partenaires et donateurs. C'est grâce à vous qu'ASF peut contribuer de manière tangible à la défense des droits des groupes les plus vulnérables dans les pays en voie de développement ou en crise.

Bonne lecture!

Pascal Paradis
Directeur général
Avocats sans frontières Canada

1. PRÉSENTATION D'ASF

1.1. Mission

ASF est une ONG dont la mission est de soutenir la défense des droits des personnes les plus vulnérables dans des pays fragiles ou en crise par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. ASF contribue ainsi à :

- défendre et promouvoir les droits humains de même que le respect de la primauté du droit;
- lutter contre l'impunité;
- renforcer la sécurité et l'indépendance des avocats défenseurs des droits humains;
- favoriser la tenue de procès équitables; et
- former les intervenants de la justice et les membres de la société civile.

1.2. Charte

La Charte d'ASF, adoptée par son Conseil d'administration le 30 septembre 2005, se lit comme suit :

Avocats sans frontières Québec est une organisation internationale non gouvernementale composée principalement de juristes canadiens unis par des valeurs communes et décidés à en favoriser le respect et le développement.

Avocats sans frontières Québec rappelle son attachement aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales tels que définis par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* de 1966, la *Convention américaine relative aux droits de l'Homme* de 1969, la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales* de 1950, la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec.

La présomption d'innocence, le droit pour tous à un avocat indépendant et compétent et le serment de l'avocat fondent l'action menée par Avocats sans frontières Québec.

L'association contribue, dans des pays en voie de développement:

- au renforcement de la primauté du droit et de la gouvernance démocratique, notamment en intervenant auprès des institutions juridiques locales, en soutenant la lutte contre l'impunité et en faisant la promotion des droits et des moyens de la défense individuelle et collective;
- à la protection et au renforcement de la capacité et de l'indépendance des défenseurs des droits de l'Homme, notamment en aidant à assurer leur sécurité, en participant à leur formation et en soutenant leurs organismes professionnels ou en favorisant le développement de ces derniers;
- à la tenue de procès équitables, en appuyant les avocats qui défendent les accusés comme ceux qui représentent les victimes de même qu'en intervenant lorsqu'une personne est menacée dans l'exercice de ses droits fondamentaux et ne peut avoir à ses côtés un avocat libre et indépendant; et
- à la promotion des droits de l'Homme, notamment en participant à la formation des intervenants de la justice et à des activités de sensibilisation du public.

Avocats sans frontières Québec s'engage à mener ses actions en partenariat avec les acteurs locaux.

L'association s'interdit toute participation à des actions de nature à compromettre son indépendance, celle des avocats, ou les valeurs et principes ici affirmés.

1.3. <u>Historique</u>

La première association portant le nom d'Avocats sans frontières a été créée en Belgique en 1992 par un groupe d'avocats militant pour la défense des droits de la personne. À la suite du génocide commis au Rwanda en 1994, Avocats sans frontières a mené dans ce pays sa première grande action d'envergure visant à permettre la tenue de procès équitables en offrant aux victimes comme aux accusés la présence d'avocats bénévoles mandatés par l'association. Cette action s'est développée avec la participation d'avocats venus de nombreux pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Nord

C'est en 1998 qu'ASF France a été fondé à Toulouse. Le mouvement s'est également étendu à d'autres pays d'Europe (Hollande, Italie, Suède, Suisse, Danemark) et d'Afrique (Mali, Mauritanie, Cameroun), mais les sections les plus actives (c'est-à-dire disposant d'une structure organisationnelle et d'un budget et opérant des projets de coopération internationale) demeurent à ce jour celles de la Belgique et de la France.

ASF a été fondé à la fin de 2002 sous le nom corporatif d'Avocats sans frontières Québec par un groupe de juristes de Québec qui désiraient contribuer aux efforts de solidarité internationale en mettant à profit leur expérience professionnelle. Ayant rencontré le président d'ASF France, Me Dominique-Anne Roy, première présidente d'ASF Québec, a proposé et animé l'initiative à laquelle se sont notamment ralliés Mes Pierre Brun et Pascal Paradis. Ces trois membres fondateurs ont constitué l'association en personne morale le 23 octobre 2002 puis ont jeté les bases de l'organisation, du financement et des premières interventions de coopération internationale. En quelques mois, d'autres membres et bénévoles se joignaient déjà à l'aventure.

Comptant d'abord entièrement sur le bénévolat, l'association a fait appel aux services d'un directeur général en 2005. Une coordonnatrice administrative et un chargé de programme se sont joints à l'équipe en janvier 2009, moment où ASF Québec a ouvert son bureau à Québec.

Parrainé par ASF France au moment de sa fondation, ASF a depuis continué à collaborer avec cette association dans la réalisation de certains projets, notamment au Nigeria.

1.4. Réalisations et modes de fonctionnement

Au 30 juin 2009, ASF a réalisé 46 missions de coopération volontaire à court ou moyen terme dans 9 pays. L'association a aussi pris part à plusieurs activités de sensibilisation et conférences au Canada de même qu'elle a organisé 6 missions de ses partenaires ici au pays.

Les principaux projets d'ASF sont ou ont été mis en œuvre en Colombie, au Nigeria et en Haïti, où les membres d'ASF sont intervenus bénévolement, de concert avec un ou des partenaires locaux.

Dans ces pays, ASF a obtenu des résultats concrets : renversement de condamnations à mort; acquittement ou libération sous caution de personnes accusées ou

emprisonnées abusivement; commutations de peines cruelles; assistance juridique aux détenus; amélioration de la sécurité et des conditions de pratique des avocats défenseurs des droits humains qui sont menacés ou agressés; formation de centaines de juristes, d'étudiants et de membres de la société civile; mandats d'appui juridique au sein d'organisations de défense des droits humains.

L'association a également effectué des missions en Afghanistan, au Pérou, au Sierra Leone, au Venezuela, au Chili et au Bangladesh.

Jusqu'à maintenant, les projets d'ASF ont été réalisés principalement sous le mode de la coopération volontaire, c'est-à-dire à l'aide de juristes canadiens bénévoles qui participent, généralement en tandem, à des missions à court terme (10 jours à trois semaines) ou à moyen terme (trois à six mois). Ces missions, qui s'intègrent à un programme dont les objectifs sont fixés dans un cadre de rendement selon le mode de gestion de projet en fonction de l'atteinte de résultats, sont préparées à l'avance au Canada, où le suivi en est également assuré. En 2008, les projets d'ASF ont toutefois commencé à prendre une envergure qui exige l'adoption de modes d'intervention différents, notamment l'utilisation de chargés de projet à temps plein et de collaborateurs terrain rémunérés, ainsi que des investissements de renforcement des partenaires locaux.

Le principe de la subsidiarité est important pour ASF. Tous les projets et les missions de l'association sont développés et mis en œuvre en collaboration étroite avec un ou des partenaires locaux (groupe d'avocats défenseurs des droits humains, organisation de la société civile, agence gouvernementale, etc.). Ainsi, on peut sans se tromper affirmer qu'ASF ne défend pas lui-même les droits humains dans les pays où il agit : ASF a plutôt comme mission d'appuyer et de renforcer les avocats et les acteurs de la justice qui, dans ces pays, travaillent à la défense et à la promotion des droits humains.

Favorisant également les principes de la complémentarité, du partage et de la collaboration, ASF travaille souvent avec des partenaires canadiens ou internationaux.

1.5. Organisation

Constitué en personne morale le 23 octobre 2002 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, ASF est enregistré à titre d'organisme de bienfaisance.

Les orientations de l'association sont décidées par son assemblée des membres et par son conseil d'administration alors que ses affaires courantes sont gérées par son comité exécutif.

1.5.1. Conseil d'administration

Pour l'exercice 2008-09, le conseil d'administration d'ASF était composé des personnes suivantes, dont une biographie est disponible sur notre site Internet :

- L'Honorable Claire L'Heureux-Dubé, Présidente du conseil d'administration d'ASF, juge retraitée de la Cour suprême du Canada, Québec
- Madame Iris Almeida-Côté, Trésorière d'ASF, Présidente et chef de la direction, Jeunesse Canada monde, Montréal

- Maître Miguel Baz, Président exécutif d'ASF, Chef adjoint du service juridique, Bell Canada, Montréal
- Madame France Bonneau, Directrice des communications, Barreau du Québec, Montréal
- Maître Pierre Brun, associé, Grondin Poudrier Bernier, Montréal
- Maître Denis L'Anglais, Adjoint au Directeur général Administration et affaires publiques, Ministère des Relations internationales du Québec, Québec
- Maître Fannie Lafontaine, professeure, Faculté de droit de l'Université Laval, Québec
- Secrétaire du conseil d'administration : Me Pascal Paradis, Directeur général d'ASF, Québec

1.5.2. Comité exécutif

Pour l'exercice 2008-09, le Comité exécutif d'ASF était composé des personnes suivantes, dont une biographie est disponible sur notre site Internet :

- Président exécutif : Maître Miguel Baz, Président exécutif d'ASF, Chef adjoint du service juridique, Bell Canada, Montréal
- Vice-présidente Communications : Maître Lysiane Clément-Major, conseillère juridique, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Montréal
- Vice-présidente Financement : Maître Francine Lamy, arbitre de griefs, Montréal
- Vice-présidente Organisation : Maître Nakin Plaski, avocate, Bureau des affaires juridiques, Université de Montréal, Montréal
- Vice-présidente Administration : Maître Anouk St-Arnaud, Analyste des politiques, Bureau des Amériques, Agence canadienne de développement international, Gatineau

Deux membres du Comité exécutif, Francine Lamy et Nakin Plaski, ont dû démissionner au cours de l'exercice pour des raisons personnelles et professionnelles non reliées à ASF.

Les postes vacants n'ont pas été comblés en raison de la réflexion sur la composition, le rôle et le fonctionnement du comité exécutif dans le contexte de la création de la permanence. Le comité exécutif ayant été au départ conçu pour être le centre d'opération d'une organisation entièrement bénévole, ce rôle est appelé à changer puisque c'est désormais celui de la permanence. Le processus de réflexion sur le comité exécutif est entamé dans le cadre de la planification stratégique 2010-12.

1.5.3. Équipe de la permanence

Depuis la fin de mois de janvier 2009, l'équipe de la permanence est constituée de trois personnes se dévouant à temps complet aux projets de l'association :

- Maître Pascal Paradis, Directeur général;
- Madame Marie-Eve Houde, Coordonnatrice administrative;
- Maître Philippe Tremblay, Chargé de programme Colombie.

1.5.4. Bénévoles

Au cours de l'exercice visé par ce rapport, plus de 215 bénévoles ont contribué à la vie associative ou aux projets d'ASF, autant dans ses instances dirigeantes que dans ses comités et activités de financement, d'organisation, de communications et ses groupes de projet. De ce nombre, 14 ont participé à des missions de coopération internationale à l'étranger.

Ensemble, ces bénévoles ont consacré 10 000 heures à ASF selon un calcul très conservateur.

Au cours du prochain exercice, ASF espère pouvoir systématiser son processus de sélection, de formation et de reconnaissance du travail de ses bénévoles.

C'est grâce au bénévolat qu'ASF peut contribuer à renforcer la capacité des avocats des pays en voie de développement ou en crise à défendre les droits humains. Nous tenons à remercier de nouveau sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont accepté de donner de leur temps, de leur talent, de leur énergie et de leur cœur à ASF.

Nos bénévoles des 18 mois couverts par le présent rapport sont nommés à la fin du présent rapport. Nous espérons ne pas en avoir oublié mais sachez que nous vous sommes à toutes et à tous sincèrement reconnaissants.

1.5.5. Membres

Les membres individuels d'ASF sont principalement mais non exclusivement des juristes canadiens. ASF bénéficie également de l'appui de firmes d'avocats, entreprises, sociétés, associations et organisations gouvernementales ou non gouvernementales qui sont ses partenaires sans frontières, ses mécènes ou ses membres corporatifs ou ses donateurs.

Depuis sa fondation en 2002, plus de 400 personnes physiques différentes ont adhéré à ASF et ont payé une cotisation, toutes périodes confondues.

En date du 30 juin 2009, plus de 150 personnes étaient membres d'ASF en incluant les membres des groupes universitaires. 91 personnes ont payé une cotisation annuelle à titre de membres individuels et corporatifs.

Le renouvellement et le développement des adhésions représentent un défi constant pour ASF, tout comme le maintien de relations mutuellement intéressantes et fructueuses avec nos membres. Compte tenu de ressources extrêmement limitées et de la priorité conférée en 2007 et 2008 à l'avancement de notre mission fondamentale par le biais d'événements de financement de plus grande envergure à Montréal et à Québec, nous avons observé dans les deux dernières années une baisse du nombre d'adhérents.

Nous comptons toutefois mettre en place au cours de l'exercice 2009-10 une nouvelle structure d'adhésion, des mécanismes de suivi de la liste de membres de même qu'un plan de communications avec les membres qui, nous l'espérons, favoriseront une augmentation du nombre d'adhérents ainsi que leur fidélité à long terme.

1.5.6. Les nouveaux bureaux d'ASF

La permanence d'ASF est sise depuis janvier 2009 au 435, rue du Parvis, local 507 à Québec. Le local nous est loué gratuitement par l'entreprise GM Développement. Le déménagement a été complété avec l'aide de M^e Pierre Angers, dont les services ont été retenus à cette fin. L'équipement informatique (4 postes complets), la conception du schéma de réseau de même que son installation et sa configuration nous ont été offerts gracieusement par DMR Fujitsu. Les meubles nous ont été donnés par le Barreau du Québec et le cabinet Joli-cœur Lacasse. Nous avons complété le reste à même un modeste budget d'aménagement qui a également servi à installer et à mettre en opération les services d'électricité, de téléphone et d'Internet.

Le soutien financier du Bureau de la Capitale-Nationale et l'appui de la Ville de Québec ont constitué des facteurs clé dans l'établissement de la permanence d'ASF à Québec.

1.6. <u>Le mouvement ASF ailleurs dans le monde</u>

Au sein du mouvement, le bureau d'ASF à Bruxelles est le plus important avec 17 personnes employées au siège et 188 employés dans les bureaux de ses missions permanentes au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Timor oriental et au Népal, en plus d'avocats bénévoles dans chacun de ces pays. L'équipe d'ASF à Bruxelles opère également un projet à long terme relativement à Israël et la Palestine, est très active en matière de justice pénale internationale, et gère le projet « Avocat pour avocat » (missions de support à des avocats locaux dans des cas sensibles de défense des droits humains) de même que le programme « Globalisation et justice » (campagne de sensibilisation sur la globalisation de la justice et son impact sur le développement).

L'équipe d'ASF France compte quant à elle sur 6 employés appuyés ponctuellement par une quinzaine de stagiaires au siège à Toulouse et sur une équipe de quelque 70 bénévoles responsables notamment du développement et de la mise en œuvre des projets de coopération internationale. Les principaux projets d'ASF France sont actuellement en cours au Nigeria, en Afrique francophone, au Mali et au Cambodge. ASF France a récemment mis sur pied l'Observatoire international pour la défense des avocats de même qu'elle opère un programme de formation professionnelle et continue.

Le mouvement ASF n'est par ailleurs aucunement relié à Lawyers Without Borders USA, une organisation indépendante et distincte, ni à M^e William Goldnadel, qui utilise également en France le nom d'Avocats sans frontières.

Les différentes sections du mouvement international ASF sont unies par des valeurs communes dont les fondements se retrouvent dans la charte de chaque ASF.

Le mouvement international ASF est décentralisé et repose sur les initiatives nationales. Chacune des sections est autonome structurellement, financièrement et sur le plan des opérations, bien que les différentes ASF collaborent sur une base *ad hoc* pour certains projets.

Afin de travailler à la coordination d'interventions conjointes et dans le cadre du processus de planification stratégique d'ASF, qui désirait bénéficier de l'expérience de ses collègues européens, une mission effectué à Toulouse en 2008 et une autre à Toulouse et Bruxelles en 2009.

1.7. Les groupes universitaires

ASF est fier de compter sur cinq groupes universitaires qui contribuent énergiquement au rayonnement de l'association, à l'organisation d'événements de promotion et sensibilisation, de même qu'à plusieurs des activités d'ASF. ASF tient à remercier les étudiants bénévoles leur précieuse collaboration, notamment les fondateurs et dirigeants des groupes universitaires.

1.7.1. Faculté de droit de l'Université Laval.

Créé en 2006, le groupe étudiant ASF-ULaval a connu en 2008-09 un exercice chargé en projets et activités. En plus de la création d'une « cellule de crise » qui a pour fonction de produire, dans un court délai lorsque la situation le requiert, des recherches ponctuelles afin de développer les argumentaires et prises de positions officielles d'ASF. Parallèlement, ASF-ULaval coordonne avec ASF la préparation de recherches juridiques bénévoles ou dirigées (avec crédits) au profit des projets et interventions d'ASF. L'équipe d'ASF ULaval a mis sur pied un Collectif étudiant et organisé une conférence en avril 2008, laquelle a regroupé plusieurs ONG, dont ASF, dans le but de sensibiliser le public au respect des droits humains en Chine. ASF U-Laval a également sensibilisé la communauté étudiante de l'Université Laval en organisant quatre événements publics, dont un cocktail créole et la projection d'un documentaire sur la Birmanie, et en participant à la campagne « Rapatrions Omar Khadr ». L'équipe d'ASF-ULaval a de plus participé à la création des autres associations étudiantes en les accompagnants dans leurs démarches.

1.7.2. Faculté de droit de l'Université d'Ottawa – Droit civil et Common Law

L'association ASF-UOttawa a vu le jour à l'automne 2008. Au cours de la dernière année académique, l'association universitaire a notamment organisé, en collaboration avec le groupe Amnistie Internationale de la section de droit civil de la faculté de droit, un cocktail sur les carrières alternatives du droit auquel ont participé une centaine de personnes. Une conférence sur l'expérience en mission a eu lieu avec Mes Anouk St-Arnaud et François Larocque, deux coopérants volontaires d'ASF. Les étudiants de l'Université d'Ottawa ont également complété deux recherches dirigées (protection des droits de la personne en Colombie et situation de la peine de mort en Amérique Latine).

1.7.3. Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

À l'université de Sherbrooke, l'association a adopté sa charte constitutive le 15 septembre 2008 et le lancement officiel de l'association a eu lieu le 1^{er} octobre de la même année à l'occasion d'une conférence donnée par ASF.

1.7.4. Faculté de droit de l'Université McGill

ASF U-McGill a procédé à son lancement officiel le 6 novembre dernier 2008 à l'occasion d'un vin et fromage suivi d'une conférence d'ASF en présence d'une cinquantaine de personnes. ASF U-McGill a organisé une table ronde réunissant plusieurs porte-parole d'organismes « sans frontières » autour du thème de la complémentarité et de l'interdépendance de l'action des différentes organisations présentes. Les recherches dirigées créditées devraient débuter à l'automne 2009.

1.7.5. Faculté de droit de l'Université de Montréal

À l'Université de Montréal, l'association a été créée à l'automne 2008. La programmation d'ASF-U de Montréal à débuté par une séance d'information lors de la « Journée de droit, coopération et développement international de la Faculté de droit » du 17 septembre 2008. Pendant l'année 2008-2009, ASF-U de Montréal s'est également impliqué auprès d'ASF lors du lancement de la campagne relative au rapatriement d'Omar Khadr. Quatre étudiants ont par ailleurs effectué des recherches bénévoles sur des sujets proposés par ASF aux fins de ses interventions.

1.8. <u>Planification stratégique</u>

Les activités d'ASF dans les trois dernières années ont été entreprises en fonction du Plan stratégique 2005-08 qui énonçait trois grands objectifs stratégiques :

- Développer avec les organisations juridiques civiles et institutionnelles des pays en voie de développement des actions de promotion et de défense des droits humains visant à favoriser l'accès à la justice et à la représentation des groupes vulnérables notamment en développant la capacité des avocats à défendre les droits de la personne dans leur pays respectif.
- Participer, au Canada, à la promotion des droits humains dans les pays en voie de développement.
- Renforcer la capacité institutionnelle d'ASF d'accomplir sa mission fondamentale.

Chacun de ses objectifs était décliné en en de multiples sous-objectifs qui détaillaient les priorités opérationnelles d'ASF pendant cet exercice de trois ans qui a pris fin à la fin de 2008.

ASF a donc procédé à une évaluation de l'atteinte de ces objectifs, laquelle s'avère très positive. Bien qu'il soit difficile de résumer en quelques lignes cette évaluation qui tient sur 26 pages, il importe de souligner qu'une majorité des objectifs fixés ont été atteints ou partiellement atteints.

Fort de cette évaluation de son premier plan stratégique, ASF élabore actuellement son plan stratégique 2010-12. La réunion avec les bénévoles qui suit cette année l'assemblée générale a notamment pour but de permettre aux membres de participer à cet exercice de planification stratégique, dont les objectifs établis par la direction d'ASF sont les suivants :

- Établir le diagnostic d'ASF;
- Définir les orientations et les objectifs stratégiques d'ASF;

- Préciser les priorités à court et moyen terme;
- Établir un plan d'action axé sur l'atteinte des résultats;
- Procurer un cadre de référence axé sur les résultats pour notre gestion, nos activités et nos projets;
- Identifier les moyens concrets pour coordonner les politiques et les activités au sein d'ASF;
- Faire en sorte qu'ASF devienne de plus en plus proactif plutôt que réactif;
- Diminuer les urgences et les délais intenables en établissant un calendrier basé sur le plan d'action, lequel est lui-même basé sur la planification stratégique;
- Offrir un cadre d'évaluation des actions et des résultats;
- Guider les choix et discriminer les actions à entreprendre ou non en fonction de leur importance relative;
- Allouer les ressources de façon proportionnelle à l'importance relative des activités prévues par le plan stratégique et le plan d'action;
- Adapter le mode de fonctionnement de l'organisation à celui adopté par ses bailleurs de fonds et partenaires (gestion axée sur les résultats).

2. <u>PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET AUTRES</u> INTERVENTIONS RELATIVES AUX DROITS HUMAINS

2.1. COLOMBIE

Les communautés autochtones, de même que les Afro-colombiens et les femmes, sont particulièrement vulnérables aux graves violations des droits humains qu'entraîne le conflit armé colombien: massacres, assassinats, enlèvements, disparitions forcées, déplacement forcé, arrestations arbitraires, etc. Les avocats qui représentent ces groupes vulnérables sont eux aussi victimes de violence, de menaces, d'assassinats et de mises en accusation arbitraires, ce qui porte atteinte au droit à la justice et favorise l'impunité.

Selon la plupart des sources internationales crédibles, ce sont les groupes paramilitaires qui se rendent coupables d'un grand nombre de graves violations des droits humains, notamment contre les groupes vulnérables. C'est dans un contexte où les tribunaux internationaux et colombiens ont établi des liens étroits entre le gouvernement et les paramilitaires que le processus de démobilisation des paramilitaires prévu entre autres par la Loi 975 de 2005 a été mis en œuvre.

Or, le manque de ressources, la complexité des dossiers et les nombreuses défaillances dans les enquêtes et dans les procédures empêchent le processus judiciaire de démobilisation de fonctionner adéquatement. Il est très difficile pour les victimes, notamment celles des groupes vulnérables, de prendre part aux audiences prévues par le processus. Le droit des victimes à la justice, à la vérité et à la réparation se trouve donc compromis.

2.1.1. Objectifs du projet

- 1. Appuyer les actions juridiques de groupes d'avocats défenseurs des droits humains visant
 - (i) la défense, la promotion et la réalisation des droits civils et politiques des communautés indigènes victimes du conflit et la lutte contre l'impunité, et
 - (ii) la matérialisation des droits des victimes du conflit à la vérité, à la justice et à une réparation intégrale dans le cadre du processus de démobilisation des paramilitaires prévu par la Loi 975 de 2005:
- 2. Renforcer la coordination de l'action des organisations de défense et de promotion des droits humains en Colombie;
- 3. Renforcer le droit des victimes et notamment de certaines populations autochtones particulièrement affectées par le conflit à la représentation juridique et à l'accès à la justice en favorisant le libre exercice de la profession par les avocats défenseurs des droits humains.

2.1.2. Partenaires

Le projet est développé en collaboration avec le Colectivo de abogados José Alverear Restrepo (CAJAR), l'une des organisations non gouvernementales de défense des

droits humains les plus réputées en Colombie, grâce à l'appui du Ministère des Affaires étrangères et du commerce international du Canada (MAECI) via le Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde (FPSM) opéré par le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR)

2.1.3. Réalisations en 2008-09

Deux représentants d'ASF ont fait partie d'une délégation internationale de 53 juristes originaires de huit pays différents (*Caravana de juristas*), qui était présente du 25 au 29 août 2008 à Bogotá et dans six régions de la Colombie pour dresser un diagnostic de la situation des avocats défenseurs des droits humains. Cette mission d'observation internationale fut coordonnée par le CAJAR et l'Association des avocats colombiens défenseurs des droits humains Eduardo Umana Mendoza (ACADEUM) en collaboration avec ASF. Les participants ont pu rencontrer des avocats et autres défenseurs des droits humains œuvrant auprès d'organisations syndicales, de groupes de femmes, d'associations de déplacés ou au sein d'institutions universitaires, et faire part de leurs préoccupations aux autorités civiles et judiciaires compétentes.

Le rapport de la *Caravana*, dont le lancement public a eu lieu à Londres le 7 mai 2009 en présence de Mme Gillian Merron, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (*Parliamentary Under-Secretary of State at the Foreign & Commonwealth Office*), a fait couler beaucoup d'encre dans les médias en Colombie et au Royaume-Uni, et a contribué à la réduction du budget d'aide militaire octroyé aux forces colombienne par l'armée britannique. Le conseiller principal de la vice-présidence colombienne en matière de droits humains, Carlos Franco, a même expliqué aux coopérants d'ASF en juin 2009 que l'ambassade de Colombie à Londres l'avait contacté à la suite de la parution du rapport et lui avait demandé des comptes. M. Franco s'est engagé auprès d'ASF à tenir des réunions bimensuelles sur la situation des avocats défenseurs menacés.

 Le 26 mai 2008, ASF a témoigné devant le Comité permanent du commerce international de la Chambres des communes du Canada au sujet des négociations de libre-échange avec la Colombie et sur la façon dont les préoccupations relatives aux droits humains sont prises en compte.

Le témoignage d'ASF a notamment démontré, à l'aide de décisions rendues par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme et par les tribunaux colombiens, que (a) des liens entre divers paliers de l'État colombien et les paramilitaires continuent d'exister, (b) ces liens sont maintenant avérés à la suite d'une vague sans précédent d'arrestations, d'inculpations et de peines d'emprisonnement à l'encontre de membres du Congrès, de politiciens locaux, de fonctionnaires publics et de membres des forces de l'ordre, et (c) la Colombie demeure un État où la primauté du droit, la justice et la lutte contre l'impunité sont mises à mal. ASF a conclu son intervention en précisant que les conditions préalables à la signature d'un accord de libre échange avec la Colombie devraient inclure « une évaluation sérieuse de la situation des droits humains [et] l'adoption de mesures concrètes pour mettre un terme aux liens entre l'État et les paramilitaires, mettre fin à l'impunité et respecter et protéger les avocats, juges, fonctionnaires, citoyens et organisations de la société civile qui travaillent à la promotion et à la défense des droits humains et de l'État de droit ».

Le Comité permanent du commerce international a déposé le 19 juin 2008 son rapport sur le libre échange Canada-Colombie, lequel insiste fortement sur l'importance de la question des droits humains et cite l'intervention d'ASF à plusieurs reprises, tant dans le rapport principal que dans les rapports dissidents.

- Recrutement et formation les 23 et 24 mai 2009 à Montréal d'une trentaine de juristes canadiens intéressés de membres et bénévoles d'ASF, dont une douzaine pouvant être appelés à se rendre en Colombie en 2009.
- Cinq missions effectuées dans le cadre du projet 2009 financé par le MAECI:
 - 1. Mission de préparation à Bogotá et Valledupar en décembre 2008 (
 - 2. Mission en février 2009 à Bogotá, Barranquilla et Valledupar, ainsi que dans la Sierra Nevada de Santa Marta
 - 3. Mission en juin 2009 à Bogotá, Pasto, Popayán, Medellín, Bucaramanga, Valledupar
 - 4. Mission en juillet 2009 à Bogotá, Manizales, Pereira, La Marìa (Cauca) Barranquilla et Carthagène
 - 5. Mission en août 2009 à Bogotá, Medellín, Quibdó, et Marsella (Risaralda)

Pendant ces missions en Colombie, les coopérants d'ASF ont mené plusieurs activités conjointement avec les représentants du CAJAR, dont les suivantes :

- Rencontres préparatoires avec trois regroupements d'avocats défenseurs et des représentants de quatre groupes autochtones (awa, nasa, wayuu, embera-chami) pour présenter ASF et notre programme d'activités, et explorer des pistes de coopération;
- Six ateliers de formation et d'échange avec des avocats défenseurs des droits humains;
- Six ateliers de formation avec des leaders de groupes autochtones;
- Réunion de la table de concertation pour le libre exercice de la profession d'avocat (*Mesa de trabajo por el libre ejercicio del derecho y el acceso a la justicia en Colombia*) à Pereira le 9 juillet 2009, la première depuis 2007:
- Mission internationale d'éclaircissement des faits dans une communauté autochtone (Átanquez, resguardo kankuamo) à la suite de l'explosion d'une grenade (27 février – 1^{er} mars);
- Observation de quatre séances des audiences menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi 975 (dite de Justice et Paix)
- Mission au Chocó pour explorer les possibilités d'implication dans cette région majoritairement peuplée d'Afro-colombiens.

- Deux déplacements à Ottawa (février et mai 2009) pour assister aux réunions de l'*Americas Policy Group* du Conseil canadien de coopération internationale, ainsi que d'autres interlocuteurs (i.e. Entraide universitaire mondiale du Canada, MAECI)
- Rencontres avec de nombreux intervenants basés à Bogota et travaillant sur des problématiques connexes à celles qui nous intéressent (ONIC, CCJ, Centro de Estudios de Derecho, Justicia y Sociedad (deJusticia), etc.)
- Plusieurs rencontres avec des représentants de diverses branches des gouvernements national et régionaux (dont M. Carlos Franco, conseiller présidentiel en matière de droits humains), ainsi qu'avec des officiers du système judiciaire (dont le Dr. Fernando Alberto Castro Caballero, juge coordonnateur de la chambre pénale du Tribunal supérieur de Bogotá).
- Organisation pour septembre 2009 à Toronto, Ottawa, Montréal et Québec d'une tournée avec Me Dora Lucy Arias, avocate senior au sein du CAJAR: Conférences publiques, ateliers d'information, rencontres de haut niveau avec l'ACDI, le MAECI, des députés, des organisations de la société civile, collaborations avec plusieurs partenaires, couverture médiatique. Un rapport complet suivra.
- Préparation d'études et d'analyses par les étudiants d'ASF ULaval dans le cadre de recherches dirigées.
- Nombreuses contributions au blogue d'ASF.

2.1.4. Résultats

Bien que nous n'en soyons qu'à la mi-parcours de la première phase du projet, les activités menées à ce jour ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- Avancement de sept dossiers judiciaires en en faveur des victimes du conflit : le travail accompli par le CAJAR en lien avec ces dossiers est financé par le projet, et ASF s'engage à appuyer directement la conduite de ces initiatives au besoin.
- Participation de plus de 250 avocats défenseurs des droits humains et de 200 leaders des communautés autochtones à nos ateliers de formation et d'échange
- Publication de deux communiqués de presse, dont l'un dénonce le scandale des filatures illégales menées par le service de renseignement colombien à l'encontre de diverses organisations jugées «opposées aux politiques du gouvernement », au premier chef le CAJAR.
- Visibilité accrue de la problématique des avocats défenseurs menacés grâce à des interventions auprès de diverses autorités étatiques (i.e. *Defensoría del Pueblo*, *Procuradoría general de la Nación*, Vice-présidence).

2.1.5. Perspectives 2009-10

D'ici la fin du présent programme (janvier 2010), de nombreuses activités restent à accomplir :

- Trois autres missions d'ASF en Colombie (septembre, novembre et décembre) pendant lesquelles auront notamment lieu les activités suivantes :
 - a. Rencontre du Réseau juridique d'appui et de défense des droits des peuples autochtones (RJA) afin de définir des possibilités d'activités soutenues par ASF en 2010 et au-delà.
 - b. La tenue à Bogotá d'une conférence les 3-4 décembre 2009 qui réunira des avocats défenseurs des droits humains, des leaders autochtones et des représentants des organisations de la société civile des différentes régions où des ateliers ont eu lieu pendant l'année, en vue de partager les expériences de ces derniers et d'identifier des stratégies d'autoprotection.
- La rédaction d'une proposition de programmation sur deux ans (2010 et 2011), laquelle devra être déposée au MAECI au cours de l'automne 2009. Une nouvelle *Caravana de juristas* aura certainement lieu pendant l'été 2010. Notre proposition 2010 devra intégrer cette activité-phare.
- Nous développerons sans doute nos liens institutionnels avec les principales organisations représentant les peuples autochtones de Colombie, dont au premier chef l'ONIC. Le RJA pourrait être un vecteur à travers lequel nous pourrions mieux canaliser notre soutien à l'accès à la justice des peuples autochtones.

2.2. HAÏTI

Emprisonnement des enfants, surpopulation des prisons, détention provisoire abusive, négation du droit à l'avocat, administration de la justice déficiente, manque de ressources, sévères retards dans l'instruction des dossiers, impunité pour les violations de droits humains, corruption... Pour faire face à ces graves lacunes du système de justice haïtien, les victimes et les ONG qui les assistent ont peu ou pas accès à une représentation juridique formée en matière de droits humains et abordable.

2.2.1. Objectifs du projet

- Renforcer la capacité des avocats et des juristes en matière de droits humains, de méthodologie, d'aide juridique et de présentation de recours afin que leur pratique de défense des droits humains soit plus effective tant devant les instances judiciaires haïtiennes qu'internationales;
- Renforcer la capacité des organisations de la société civile en matière de droits humains en dispensant des formations sur le respect et la promotion des droits humains et en transférant des compétences selon le principe de la formation de formateurs;

 Appuyer les organisations de la société civile haïtienne en leur assignant des coopérants volontaires afin d'offrir une aide juridique technique dans leur travail de défense et de promotion des droits humains.

Les groupes ciblées par les formations mentionnées dans les objectifs 1 et 2 sont les suivants :

- Les professionnels, groupes, institutions et membres de la société civile qui œuvrent pour la défense et la promotion des droits humains.
- Les avocats membres du Barreau de Port-au-Prince et des Barreaux de régions regroupés dans la Fédération nationale des Barreaux haïtiens.
- Les membres de la magistrature;
- Les étudiants inscrits à la licence de la Faculté de droit et de sciences économiques, à la maîtrise en droit et à la maîtrise en criminologie de l'UEH;
- Les étudiants inscrits à la licence en droit dans des universités haïtiennes situées en région.

2.2.2. Partenaires

Le projet est développé en collaboration avec le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) dans le cadre du *Programme de coopération volontaire d'appui à la gouvernance en Haïti* (PCV) financé par l'Agence canadienne de coopération internationale (ACDI). Le PCV est un projet de transfert de compétences et de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de certains partenaires haïtiens dans des secteurs clés. Il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en améliorant la gouvernance dans la mise en œuvre du Cadre de coopération intérimaire (CCI) de la République d'Haïti.

Les partenaires haïtiens d'ASF sont la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'État d'Haïti (UÉH) pour le premier axe du projet et la Plate-forme des organisations haïtiennes de droits humains (POHDH) ainsi que le Barreau de Port-au-Prince et la Fédération nationale des Barreaux haïtiens pour le deuxième axe.

2.2.3. Réalisations en 2008-09

- 6 novembre 2007 au 6 mars 2008 : mandat de renforcement auprès de l'organisation féministe ENFOFANM. Travail sur divers projets de loi en vue de relever les biais sexistes qui s'y trouvent et formulation de propositions de modifications législatives. Conception et réalisation de capsules juridiques pour la télévision vulgarisant les droits des femmes.
- 8 au 29 janvier 2008: mission de formation d'une semaine à deux groupes distincts à l'UÉH ainsi qu'en région sur le droit pénal et carcéral et sur les garanties judiciaires. Visite et collecte d'informations dans les prisons de Port-au-Prince.
- 1^{er} au 15 avril 2008 : séjour au Québec de Gélin I. Collot, doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'UEH. Travail sur le projet de réforme du

corpus d'enseignement de la licence et de la maîtrise à la Faculté de droit et de sciences économiques de l'UEH. Rencontres multiples avec les membres de l'équipe d'ASF, les représentants de la Faculté de droit de l'Université Laval ainsi que les acteurs de la communauté légale et de l'éducation. Conclusion d'une entente de partenariat entre ASF, l'EUMC, l'Université Laval et l'UEH.

- 15 avril au 15 juillet 2008 : mandat de renforcement auprès de l'organisation d'assistance juridique GAJ et de la POHDH. Préparation et dispense de multiples formations à des avocats et à des acteurs de la société civile sur les recours devant les instances du système interaméricain de protection des droits humains.
- 6 au 20 mai 2008 : mission de formation d'une semaine à deux groupes distincts à l'UÉH ainsi qu'en région sur les droits économiques et sociaux.
- 20 mai au 3 juin 2008 : mission de formation d'une semaine à deux groupes distincts à l'UÉH ainsi qu'en région sur les recours internationaux en contexte de violations des droits de la personne.
- 30 septembre 2008 au 30 mars 2009 : mandat de renforcement visant à élaborer et dispenser des formations en méthodologie de défense des droits humains et en matière de recours devant les instances interaméricaines, formations mises en œuvre en collaboration avec la Fédération nationale des Barreaux haïtiens et la POHDH et destinées à leurs membres de même qu'à d'autres partenaires et intervenants.
- 4 au 18 novembre 2008 : mission d'évaluation et de planification. Rencontres avec divers intervenants de la justice.
- 3 au 17 février 2009 : mission de formation d'une semaine à deux groupes distincts en droit de l'environnement à l'UÉH. C'était également la première mission organisée dans le cadre du Partenariat sans frontières avec le cabinet McCarthy Tétrault. Grâce à la collaboration du service des communications de McCarthy Tétrault, les 5 billets écrits par nos coopérants pour notre blogue ont été traduits et publiés sur le blogue du Legal Post (Financial Post).

2.2.4. Résultats

- Formation de plus de 250 étudiants en droit, avocats, juristes, membres de la société civile et magistrats en matière de droits humains;
- Renforcement de la capacité de juristes et de membres de la société civile à défendre les droits humains grâce et des outils méthodologiques et une formation technique;
- Diffusion de capsules d'information relativement aux droits des femmes;
- Création de liens entre les organisations haïtiennes de défense des droits humains;
- Inclusion de cours de droits humains à la réflexion sur la réforme du cursus de droit à la Faculté de droit et de sciences économiques de l'UÉH (bien que les

résultats de cette réforme et l'inclusion effective de cours de droits humains ne soient pas encore déterminés);

 Dotation de la bibliothèque de la Faculté de droit de l'UÉH d'ouvrages de droits humains, de droit international et de droit comparé généreusement donnés par Yvon Blais.

2.2.5. Perspectives 2009-10

Le PCV ayant pris fin en mars 2009, la phase 2006-09 des interventions d'ASF en Haïti s'est terminée en même temps. Nous avons actuellement des discussions sérieuses avec un autre bailleur de fonds pour un projet pilote de renforcement de la chaîne pénale visant à mettre fin à des situations de détention provisoire abusive, projet qui pourrait débuter à la fin de l'année 2009. Une proposition préliminaire a déjà été déposée et une mission exploratoire est prévue pour le mois de septembre 2009.

2.3. NIGERIA

La détention à long terme de personnes non accusées, n'ayant pas eu accès à un avocat ou n'ayant jamais comparu en cour est malheureusement une pratique courante au Nigeria. Les cas de mauvais traitements ou de violations de droits fondamentaux des personnes arrêtées ou détenues sont également trop nombreux. Devant les tribunaux islamiques des États du nord, des personnes sont encore condamnées sommairement à des peines cruelles. Ce sont toujours les personnes les plus pauvres, surtout des femmes, qui sont les premières victimes des injustices les plus flagrantes.

2.3.1. Objectifs du projet

- 1. Soutenir les avocats nigérians dans des dossiers de personnes condamnées à mort ou à une peine cruelle;
- Assister les avocats nigérians afin de contribuer a mettre fin à des situations de détention abusive ou de violation des droits fondamentaux des détenues dans les prisons des États de Abuja, Bauchi, Nasarawa et Kaduna;
- Renforcer des capacités des intervenants de la justice des secteurs pénitentiaire, judiciaire et policier, et des avocats tant de la poursuite que de la défense au moyen d'ateliers et tables rondes;
- 4. Mettre sur pied de projets pilotes dans les États du Bauchi et de Nasarawa afin d'assurer une coordination et une meilleure communication entre les intervenants ciblés plus haut.

Les groupes de personnes ciblées incluaient des jeunes femmes et des jeunes hommes de milieux extrêmement pauvres et défavorisés. La plupart étant sans éducation, illettrés et n'ayant accès à aucune forme d'aide de la part de leur milieu;

Étaient aussi ciblés les professionnels, groupes, institutions et organisations locales dédiés à la défense et à la promotion des droits humains;

2.3.2. Partenaires

Le projet était réalisé en collaboration avec ASF France et le Legal Aid Council du Nigeria (LACon), les activités d'ASF étant financées par le Canada Fund for Local Initiatives opéré au Nigeria par l'Agence canadienne de développement international.

2.3.3. Réalisations en 2008-09

En mars 2008, ASF a participé à une mission de dix jours à Enugu pour la formation d'avocats de l'aide juridique dans le cadre du projet de séminaires et tables rondes avec le LACon.

Le programme de formations d'ASF au Nigeria ayant pris fin à l'été 2008, des pourparlers ont été entrepris afin de développer une seconde phase de formations avec le LACon.

Cependant, le projet a été suspendu en décembre 2008 faute de financement.

2.3.4. Perspectives 2009-10

En janvier 2009, ASF France a de son côté obtenu de l'Union européenne une subvention importante échelonnée sur 3 ans. Il existe un intérêt mutuel à ce que nous continuions à collaborer avec l'équipe française, mais un financement adéquat de nos éventuelles activités doit toujours être trouvé de même que l'équipe de projet devrait être remobilisée le cas échéant.

2.4. <u>AFFAIRE OMAR KHADR</u>

Omar Khadr est un citoyen canadien qui a été capturé en 2002 par l'armée des États-Unis au cours d'un combat en Afghanistan. Ayant alors 15 ans, il était un enfant en vertu du droit international. Détenu à Guantanamo Bay depuis sept ans, Omar Khadr a été victime de traitements abusifs, dont des allégations de torture. Privé du droit à un procès équitable, il est soumis à Guantanamo à ce qui constitue une odieuse parodie de justice.

Bien qu'ASF se concentre sur des projets de coopération internationale à l'étranger et qu'elle ne s'implique nullement dans des dossiers de nature politique afin de préserver sa totale neutralité à cet égard, nous étions de plus en plus sollicités pour nous prononcer sur ce dossier de droits humains à teneur hautement juridique. Vu l'importance des violations des droits d'Omar Khadr, l'aspect juridique international de l'affaire et le fait qu'ASF ne pouvait demeurer silencieux sans prêter flanc à des accusations de ne s'intéresser qu'à ce qui se passe dans les pays en voie de développement tout en fermant les yeux sur une situation mettant en cause le Canada, nous avons décidé à l'été 2008 d'intervenir.

2.4.1. Objectifs

- Favoriser le rapatriement au pays d'Omar Khadr;
- Rallier la communauté juridique et le public à la cause d'Omar Khadr;
- Contribuer au débat juridique sur la question.

2.4.2. Réalisations en 2008-09

L'implication d'ASF dans l'affaire concernant Omar Khadr a débuté en septembre 2008 avec la mobilisation de la communauté juridique pour le rapatriement du jeune citoyen au Canada. ASF a formé une coalition incluant le Barreau du Québec, l'Association du Barreau canadien, l'Association du jeune Barreau de Montréal, le Réseau des juristes d'Amnistie internationale Canada francophone, Amnesty International Canada Legal Network, Lawyers Rights Watch Canada, la Ligue des droits et libertés et Canadian Lawyers Abroad. Ensemble, ces organisations représentent plus de 50 000 membres de la communauté juridique.

ASF a préparé et diffusé publiquement une déclaration en 22 points, disponible sur notre site Internet, qui démontre pourquoi aucun argument juridique valide ne soutient l'opinion selon laquelle le rapatriement d'Omar Khadr ne peut être demandé. Cette déclaration ainsi que l'appel de la coalition de la communauté juridique en faveur du rapatriement d'Omar Khadr ont été rendus publics lors d'une conférence de presse à la Place du Canada à Montréal.

Cette conférence de presse a également marqué le lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation visant à expliquer pourquoi le cas d'Omar Khadr est d'une importance capitale pour tous les Canadiens.

La campagne de sensibilisation s'est déplacée à Québec, où une rencontre de presse a eu lieu à l'Atrium de l'Université Laval, le 9 octobre 2008. La branche étudiante d'ASF à l'Université Laval et la communauté étudiante se sont jointes à ASF pour demander qu'Omar Khadr soit rapatrié au Canada, appuyant du même coup la campagne de sensibilisation pancanadienne.

La campagne a été l'objet d'une importante couverture par les médias écrits, radiophoniques et télévisuels.

La mobilisation de la communauté juridique et la campagne de sensibilisation ont été suivies par une constante implication publique des porte-parole d'ASF relative aux divers développements de l'affaire Khadr. Ces prises de position ont été exprimées dans des lettres d'opinion publiées dans les grands quotidiens québécois et dans des entrevues radiophoniques et télévisées.

2.4.3. Résultats

Bien que le jeune Khadr soit toujours enfermé à Guantánamo, il n'est pas présomptueux de croire que les interventions d'ASF ont contribué à accentuer la pression en faveur de son rapatriement et à influencer la communauté juridique et l'opinion publique en ce sens.

2.4.4. Perspectives 2009-10

ASF continue de suivre avec intérêt les développements concernant la question du rapatriement d'Omar Khadr au Canada et continuera à prendre position publiquement dans ce dossier. ASF envisage également d'autres formes possibles d'interventions, par exemple la publication d'un article scientifique sur les questions de droit pertinentes à l'affaire Khadr.

2.5. <u>AUTRES INTERVENTIONS</u>

2.5.1. Pérou

En juin 2008, ASF a assisté, à titre d'observateur international, au témoignage de Vladimiro Montesinos dans le cadre du procès d'Alberto Fujimori dont la responsabilité était recherchée comme coauteur du massacre de Barrios Altos en 1991 et comme responsable de la disparition forcée et de l'assassinat de 10 personnes à La Cantuta en 1992. Vladimiro Montesinos était chef des services de renseignement sous le régime Fujimori. L'expérience a notamment été rapportée dans l'édition d'automne 2008 du bulletin *ASF en action!* Le 7 avril 2009, Fujimori a été déclaré coupable et condamné à 25 ans de prison.

Au cours de la même mission, ASF a participé à titre de conférencier invité à la XLIV^{ième} Conférence annuelle de la Fédération interaméricaine des avocats tenue à Lima du 23 au 28 juin dernier, sous le thème de l'État de droit.

2.5.2. Pakistan

En février 2008, ASF a aidé Lawyers Rights Watch Canada à préparer une déclaration relative aux mesures d'urgence illégales décrétées par l'ancien président Pervez Musharraf, déclaration qui a été présentée aux Nations Unies le 7 mars 2008 lors de la 7^{ième} session du Conseil des droits de l'homme. Appuyée par de nombreuses organisations d'avocats et de droits humains à travers le monde, la déclaration a également été largement diffusée. La déclaration exigeait notamment le respect de la règle de droit, la libération immédiate des juristes illégalement emprisonnés de même que le retour en fonction des juges démis.

2.5.3. Responsabilité sociale des entreprises

Le 1^{er} mai 2008, ASF a organisé (en collaboration avec le Comité Amérique latine et la Section de droit international de l'Association du Barreau canadien, division Québec et le Fonds de solidarité de la FTQ) et a animé un atelier d'une demi-journée sur l'investissement socialement responsable à l'occasion de la conférence annuelle de l'ABC Québec à Montréal.

2.5.4. Chine

Trois mois avant la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques, ASF a participé le 8 mai 2008 à l'événement public organisé à l'Université Laval par le Collectif étudiant pour les droits humains en Chine, une initiative notamment animée par ASF Université Laval. ASF a profité de l'occasion pour brosser un portrait de la situation des défenseurs des droits humains en Chine et pour lancer un appel au respect de leurs droits.

2.5.5. Droit pénal international – Darfour

Le 17 juillet 2008, ASF a publiquement pris position au moyen d'une lettre d'opinion publiée dans un grand quotidien dans laquelle l'association se réjouissait de la décision du procureur de la Cour pénale internationale de porter de nouvelles accusations

relativement à la situation au Darfour, s'agissant d'un pas d'une importance capitale dans la lutte contre l'impunité dans cette région ravagée par le conflit et l'indifférence.

2.5.6. Zimbabwe

Le 9 décembre 2008, ASF a collaboré avec Droits & démocratie à l'organisation d'un atelier à Montréal avec deux représentants de Zimbabwe Lawyers for Human Rights, récipiendaire du prix John-Humphrey 2008 remis par Droits & démocratie.

2.6. FORMATION

La formation des coopérants internationaux d'ASF constitue une partie essentielle de la préparation au départ en mission de même qu'une garantie de l'efficacité de nos interventions sur le terrain.

Ainsi, chacun des coopérants d'ASF en Haïti a participé à une journée de formation ASF à Québec, à un séminaire de formation d'un ou deux jours dispensé par le CECI de même qu'à des rencontres individuelles avec le chargé de projet d'ASF.

Les 23 et 24 mai 2009, ASF a offert à tous ses membres l'opportunité de participer à une formation de deux jours intitulée « Introduction à la coopération juridique internationale » Initialement destinées aux juristes qui devaient prendre part à l'une ou l'autre des missions d'ASF en Colombie, ces deux journées constituaient cependant une occasion pour tous nos membres de se familiariser avec ASF, d'être formés en matière de coopération internationale et d'acquérir des connaissances en droit international et comparé. Un nombre limité de places ont donc été ouvertes à nos membres et elles ont été comblées en un clin d'œil.

Pour les fins de cette formation, ASF est très heureux de s'être associé à Éducaloi, qui a animé une partie des ateliers. Des formateurs de plusieurs autres organisations ont également participé, dont Droits & démocratie et l'UQÀM.

À terme, seuls ceux et celles qui auront participé aux ateliers de formation d'ASF deviendront éligibles à une sélection comme coopérants volontaires pour les missions internationales de l'organisation. Ces ateliers sont d'ailleurs appelés à s'intégrer à un programme de formation ASF.

Le Comité exécutif du Barreau du Québec a reconnu, aux fins du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, la formation des 23 et 24 mai 2009. Chaque membre du Barreau qui a participé à la totalité du séminaire a pu déclarer 14 ½ heures de formation. Le séminaire a été ajouté au registre web des activités de formation reconnues par le Barreau du Québec, ASF faisant désormais partie des organisations habilitées à agir comme dispensateur de formation.

Pour ASF, il s'agit d'une importante étape de même qu'un avantage que nous entendons offrir à nos membres de plus en plus souvent, tout en développant un programme de formation intégré.

3. <u>COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION</u>

Le bilan de l'exercice 2008-09 en matière de communications et d'activités de sensibilisation peut être qualifié de fort positif, ayant notamment été marqué par le positionnement d'ASF à titre de rassembleur tant dans l'affaire Omar Kadhr et par la tenue de deux éditions du spectacle « Des avocats sans frontières » au Club Soda à Montréal janvier 2008 et en janvier 2009

La présence d'ASF s'est dans la même veine nettement accentuée dans les médias avec des prises de position rapides dans des dossiers d'envergure, tels que le rapatriement d'Omar Kadhr, la fermeture annoncée de la prison Guantánamo et la libération d'otages en Colombie. Ce faisant, ASF a atteint deux objectifs de communication:

- 1. Positionner ASF auprès des médias, du public, de ses membres et partenaires comme un leader en matière de défense des droits humains, d'accès à la justice et de respect de la règle de droit.
- 2. Hausser le degré de notoriété des activités d'ASF au sein du public en général et plus particulièrement auprès de la communauté juridique.

Outre les relations avec les médias, d'autres activités de communication ont été menées à bien pour entretenir le dialogue avec le public et les membres.

3.1. Site Internet

La mise à jour du site Internet a été assurée par ASF elle-même. Il y a eu poursuite de l'animation du blogue, le nombre de contributions ayant été multiplié, entre autre par des rapports fréquents sur les missions et activités en cours. La remise à niveau du site Internet a été identifiée comme prioritaire pour ASF qui vise une refonte complète quant à la forme ainsi qu'une traduction du contenu en anglais au cours du prochain exercice.

3.2. ASF en action!

Deux éditions du bulletin de l'organisation, *ASF en action*!, ont été produites au cours de la période couverte par le présent rapport (hiver 2008 et automne 2008). Le bulletin a été transmis aux membres par courrier en raison de l'appréciation exprimée face à ce mode de communication (tous les autres outils étant « en ligne » ou électroniques). Un cyberbulletin a été mis en place à titre d'outil additionnel pour communiquer avec les membres. Il ne remplace pas le bulletin, mais a plutôt pour but de transmettre directement aux membres des nouvelles importantes ou des avis plus rapidement que par le bulletin.

3.3. Communications et relations de presse

Au cours de l'exercice 2008-09, ASF a émis sur le fil de presse neuf communiqués et convocations aux médias générant une couverture de presse imposante, incluant par plusieurs médias nationaux. En tout, ASF a fait l'objet de plus de 70 reportages, articles et mentions, dans les médias francophones et anglophones. Deux événements majeurs sont à signaler :

Dans l'opération « Rapatrions Omar Kadhr » qu'ASF a initiée, l'association s'est fait le porte-parole de la communauté juridique en formant une coalition formée de neuf organisations représentant ensemble plus de 50 000 membres dans une vaste campagne de communication visant à sensibiliser les Canadiens aux droits fondamentaux d'Omar Kadhr et à faire pression sur le gouvernement canadien en faveur de son rapatriement.

La campagne « Rapatrions Omar Khadr », développée bénévolement par une grande firme de communications, a permis de sensibiliser la communauté juridique et la population canadienne en général quant à la situation de M. Kadhr et à la position d'ASF. La campagne comprenait les éléments suivants : conférence de presse et stratégie de relations avec les médias, contenus en ligne, promotion directe avec des escouades d'étudiants en droit qui renseignent le public quant aux droits fondamentaux de M. Kadhr et à la position d'ASF, une sonnerie pour téléphones cellulaires exclusive téléchargeable à partir du site Internet d'ASF ou de bornes mobiles transportées par les escouades de bénévoles d'ASF, bannières, feuillets, etc. À souligner la proactivité d'ASF dans l'intégration de toute cette campagne sur ses plates-formes : sites Internet, « une » spectaculaire du *Journal du Barreau*, relations de presse, etc. Un travail d'équipe fructueux entre ASF et ses partenaires.

Cette campagne, réalisée avec l'appui *pro bono* de professionnels d'un grand cabinet de communications et de l'équipe de communications du Barreau du Québec, a permis à ASF d'établir de nombreux contacts avec les médias tant imprimés qu'électroniques. En tout, plus d'une vingtaine d'articles ou reportages ont été publiés ou diffusés dans un contexte positif et proactif. Pour situer l'ampleur médiatique de cette opération, notons que les reportages ou articles ont eu une portée nationale (ils ont touché plus d'un million de personnes) et que la nouvelle a eu une durée de plus de cinq jours.

Les deux éditions du spectacle d'ASF « Des avocats sans frontières » au Club Soda ont fait l'objet de relations avec les médias tout en constituant des succès de foule (plus de 350 personnes à chaque fois), de réseautage (plus de 40 cabinets d'avocats et entreprises privées commanditent ou contribuent), de participation (environ 40 artistes bénévoles - juges, avocats, professeurs de droit et autres collègues et amis d'ASF – et 20 bénévoles et organisateurs à chaque fois) et d'estime (« Un succès retentissant », titre le *Journal du Barreau* dans un article qui occupe les deux pages centrales de son édition de mars 2008)..

Toujours du côté des relations avec les médias et de la représentation publique, notons la participation des membres de l'équipe d'ASF a plusieurs tribunes télévisées, radiophoniques ou écrites.

Le lien d'information avec la communauté juridique a également été maintenu par l'entremise de plus d'une dizaine de capsules et d'articles publiés dans *Le Bref* et le *Journal du Barreau*, deux organes du Barreau du Québec.

3.4. Conférences et ateliers

Au cours de la période visée par le présent rapport, les membres de l'équipe d'ASF ont participé à titre de conférenciers ou panélistes à 31 conférences et ateliers sur différents

thèmes reliés à sa mission fondamentale, notamment à l'invitation des organismes ou au cours des événements suivants :

- Congrès du Barreau du Québec;
- École du Barreau du Québec;
- Barreau de Montréal;
- Faculté de droit des universités Laval, McGill, d'Ottawa, de Montréal et Sherbrooke;
- Conférence annuelle de la Fédération interaméricaine des avocats (Lima);
- Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien;
- Conférence annuelle de l'Association du Barreau canadien, Division Québec;
- Colloque annuel de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne;
- École d'été de l'Institut québécois des hautes études internationales;
- École d'été de l'Institut du nouveau monde;
- Droits et démocratie:
- Cabinets d'Avocats McCarthy Tétrault et Gowlings;
- Social Justice Lawyer's Forum de l'Université de Windsor;
- ENAP.

Grâce à une autre contribution du Barreau du Québec, ASF a par ailleurs pu insérer un encart de sensibilisation et de sollicitation dans toutes les pochettes remises aux participants du Congrès du Barreau 2009.

4. RAPPORT FINANCIER

Le plan d'action d'ASF pour l'année 2008 insistait notamment sur une amélioration substantielle de la situation financière d'ASF afin de lui permettre de mieux relever les nombreux défis auxquels fait face l'association. L'un des principaux objectifs était notamment de dégager une marge de manœuvre suffisante pour ouvrir un bureau, établir une permanence et embaucher des employés, conditions essentielles au développement des projets d'ASF.

Cet objectif a été atteint, ASF émergeant pour la première fois d'une situation financière constamment tendue. ASF dispose maintenant d'actifs qui, quoique modestes toutes proportions gardées, constituent l'une des clés de la croissance en lui permettant de pouvoir envisager l'avenir au-delà des quelques prochains mois.

4.1. Activités de financement

C'est notamment la tenue des spectacles bénéfice de Montréal en janvier 2008 et 2009 qui nous ont permis de passer à une autre étape en matière de financement. Chacune des éditions de cet événement a engrangé des revenus nets de l'ordre du 60 000 \$ pour ASF. Nous sommes particulièrement heureux que le succès se soit répété en 2009 malgré un climat économique marqué par la morosité et un effet de nouveauté émoussé par rapport à la première édition. ASF réfléchit actuellement à la possibilité d'organiser de nouveau cet événement bénéfice.

Les efforts consacrés à l'organisation de ces événements de financement ont par contre beaucoup accaparé les maigres ressources humaines de l'association, ce qui a résulté en une diminution des revenus tirés des adhésions individuelles ou corporatives. De même, ASF est conscient d'être actuellement en grande partie tributaire de la tenue et du succès d'événements de financement tels que le spectacle dînatoire de Montréal pour assurer sa santé financière.

ASF compte néanmoins sur l'appui précieux de plusieurs membres individuels et corporatifs. La structure d'adhésion d'ASF confère un statut particulier aux membres corporatifs qui contribuent pour plus de 20 000 \$ par année en argent, biens et services, ses « Partenaires sans frontières », de même que ceux qui contribuent pour plus de 3 000 \$ par année en argent, bien et services, ses « Mécènes ».

Le cabinet d'avocats McCarthy Tétrault est devenu le 17 janvier 2008 le premier Partenaire sans frontières d'ASF en concluant une entente sur trois ans. En plus de verser une contribution annuelle substantielle, McCarthy Tétrault offre à ASF de nombreux services juridiques *pro bono* et fait don de multiples autres biens et services.

Au 30 juin 2009, ASF est appuyé par six mécènes : le Barreau du Québec, la ministre de la Justice du Québec, Bell Canada ainsi que les cabinets d'avocats Gowlings, Heenan Blaikie et Grondin Poudrier Bernier.

4.2. Financement des principaux projets

L'octroi d'une subvention de 413 358 \$ sur un an pour le projet Colombie a évidemment permis la mise en œuvre d'un projet beaucoup plus élaboré comportant des investissements substantiels (près de 60% du budget) en renforcement direct de nos

partenaires colombiens, le reste de la subvention étant essentiellement affecté aux frais directs de projet.

En ce qui concerne le projet Haïti, le partenariat conclu en 2006 avec le CECI et l'EUMC prévoyait que ces derniers géraient l'ensemble du budget consacré aux missions et activités d'ASF à même le financement consenti par l'ACDI pour le Programme de coopération volontaire en Haïti (PCV). C'est donc dire que nos états financiers ne reflètent pas la mesure de nos interventions dans ce pays. Les calculs de nos partenaires indiquent que du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009, la part du budget du PCV affectée au programme d'ASF a été de 97 506 \$, somme à laquelle s'ajoute une part du poste « Gestion de projets et ressources humaines » des états financiers d'ASF qui inclut des frais programmatiques du projet Haïti.

4.3. Répartition des sources de financement

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les sources de financement d'ASF étaient ainsi réparties :

Activités de financement :	62,4 %
Dons particuliers :	17,8 %
Contributions des membres :	12,4 %
Subventions publiques dédiées :	4,1 %
Autres subventions publiques :	3,3 %

Pour l'exercice de 6 mois terminé le 30 juin 2009, les sources de financement d'ASF étaient ainsi réparties :

Subventions publiques dédiées :	45,8 %
Activités de financement :	32,7 %
Autres subventions publiques :	10,1 %
Contributions des membres :	9,7 %
Dons particuliers :	1,7 %

4.4. Charges

Les états financiers pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et le 30 juin 2009 confirment tous les deux que la gestion prudente et conservatrice des fonds de l'association a permis de limiter les dépenses et de conserver les frais d'administration à un niveau des plus bas.

Annexe I

MERCI À NOS BÉNÉVOLES 2008-09:

Conseil d'administration : L'Honorable Claire L'Heureux Dubé – Iris Almeida-Côté – Miguel Baz – France Bonneau – Pierre Brun – Denis L'Anglais – Fannie Lafontaine – Comité exécutif: Miguel Baz – Lysiane Clément-Major – Francine Lamy – Nakin Plaski – Anouk St-Arnaud – Organisation, administration, affaires corporatives et fiscalité: Sébastien Caron - Philippe Dancause - Jean-François Poulin - Philippe Boivin -Véronique Wattiez-Larose – Pierre-André Paradis – Olivier Nadeau – Frédéric Abel – Marie-Andrée Jobin – France Gauthier – Irina Dinu – Coopérants volontaires Colombie: Anouk St-Arnaud – Denis L'Anglais – Irène Artru – Bénévoles projet Colombie: Anna Gay - Catherine Fagan - William St-Michel - Elizabeth Patterson -Pierre Rousseau - Eve-Marie Préfontaine - Gregorio Oviedo - Magaly Castillo -Claudia Cáceres – Amelia Perez – Simon Archer – Mark Rowlinson – Marcela Valdivia – Jacques Casgrain - Nakin Plaski - Danielle Drolet - Coopérants volontaires Haïti: Dominic Roux, co-chargé de projet – Magalie Véro René – Élise Voyer – Pierre Gagnon Hugues Surprenant – Marie-Claude Desjardins – Fannie Lafontaine – François Larocque - Cindy Vaillancourt - David E. Roberge - Bénévoles projet Haïti: Dominique-Anne Roy, co-chargée de projet – Huguette Gagnon – Rita Francis – Coopérante projet Nigeria: Breese Davies – Bénévoles projet Nigeria: Pierre Brun, chargé de projet - Veena Verma - Sarah Bergevin - Chantale Bouchard - Marc Desalliers – Nancie Couture – Brydie Bethell – Emma Philipps – Affaire Omar Khadr: Fannie Lafontaine - Myriam Robichaud - Edith Farah-Elassal - Renaud Gignac -Campagne Omar Khadr: Lysiane Clément-Major – Francine Lamy – France Bonneau - Pierre-Luc Paquette - Virginie Soler - Annie Bourdeau - Marie-Michelle Morand -Sylvain Martel – Élise Noël de Tilly – Georges Chartier – Laurent Prud'homme – Patrick Beauduin - François Canuel - Nicolas Houle - Escouade Omar Khadr: Mylène Beaulieu - Marie-Pier Boulet - Nicholas Daoust - Nicolas Dubois - Vincent Doré -Camille Rochon-Lamy – Kathrin Peter – Melissa Arango – Odile Noël – Laurie Coignet – Anne-Sophie L'Espérance – Miguel Jimenez – Bénévoles autres interventions: Hugues Langlais – Jérôme Gagné – Véronique Marleau – Miguel Baz – Renaud Gignac Pascale Houde – Formation : Bernard Duhaime – Geneviève Lessard – Marie Léger – Denis Langlois - Communications: France Bonneau - Lysiane Clément-Major -Martine Meilleur – Claire Mercier – Martine Boivin – Maude Choko – Marc H. Choko – Francis Laplante – Bulletin : André Giroux – Marie-Claude Grignon – Catherine Légaré - Claude Duchesnay - Jean-Pierre Belhumeur - Financement: Miguel Baz - Francine Lamy – Sophie Cloutier – Émilie Gagné – Jean-François Routhier – Pierre M. Gagnon – France Bonneau - Lise Bernier - Réjean Goulet - Liette Leduc - Le bâtonnier de Montréal Stephen Schenke – Le bâtonnier Michel Doyon – Spectacles bénéfice 2008 et 2009 : Francine Lamy - France Bonneau - Chantale Bouchard - Maude Choko -Lysiane Clément-Major – François Forget – Pierre M. Gagnon – Marie Pepin – Nakin Plaski – Annie Thériault – Doris Larrivée – Céline Forget – Constance Soper – Sylvie

Berthiaume – Annick Cyr-Neault – Sophie Roberge – Virginie Savard – Guy Schielde – Artistes spectacles bénéfice 2008 et 2009 : Sébastien Benoît – Michèle Turenne – Pierre-Albert Cloutier - Athanasia Bitzakidis - Vincent Mascolo - Michel J. Doyon -L'honorable Gérald Locas – Fernand Poupart – Pierre Faubert – L'honorable Chantal Masse – L'honorable Carol Cohen – Marie Lamarre – Jean-François Clément – Benoît Sarrasin – Jean Sébastien Clément – Marie-Annick Duhaime – Philippe Bélanger – Martin Boodman – Marc Duchesne – André Lespérance – Jeanne Dagenais Lespérance Thomas Dagenais-Lespérance – Charles Roy – Bernard Gourdeau – Jean-Charles René – Chantal Larochelle – Sébastien Clark – Frédéric Bachand – François Courteau – Karl Delwaide – Marco Gaggino – Richard Côté – Jean-François Gagnière – Geneviève Blanchette – L'Honorable Sylviane Noël – David Cameron – Philippe Miguel – Bruno Marcotte – Sophie Marchildon – Rainbow Miller – Le bâtonnier Gérald Tremblay – Peter Kalichman – Marc Gold – Irène Marc – Jean Dury – Pierre-Armand Tremblay – Anne Duchesne - André Lahaie - Mario Roy - Bob Stever - Pierre-Paul Dumais - Benoît Huart – Pablo Cervantes – Christian Côté – Guillaume Chartrain – Alexandre Guertin-Aird - Patrice Guay - Luc Thibodeau - Alain Paradis - Yves Beaudois - Pierre M. Gagnon – Stéphane Allard – Bruno Désormeaux – Isabelle Fournier – Caroline Dorion – David Martineau - François Maurice - Groupes étudiants : Jennifer Soucy - Michaël Gagnon – Ariane Leclerc Fortin – Alexandre Vanasse – Cimon Sénécal – Simon Pageau Marie-Pier Boulet – Renaud Gignac – Jennifer Tremblay – Nicholas D'Aoust – Nicolas Dubois – Vincent Doré – Ali Emadi – Catherine Rigali – Sophie Roy-Lafleur – Geneviève Laurin – Anaïs Lacroix – Chloé Joly – Marie-Christine Rivard – Caroline Bourbonnais – Mylène Beaulieu – Camille Rochon-Lamy – William Paradis – Rebecca Laurin – Odile Noël – Jenny Demers – Mistrale Lepage Chouinard – Stéphania Scordo – Kathrin Peter Melissa Arango – Laurie Coignet – Anne-Sophie L'Espérance – Miguel Jimenez